

Initiatives parlementaires

• (1810)

Ses programmes ont eu des répercussions très positives dans toutes les collectivités qui ont la chance d'abriter une filiale de la légion. En 1993, les 1 720 filiales de la Légion royale canadienne ont versé 63 millions de dollars et fourni plus de deux millions d'heures-personnes en travail bénévole à ces collectivités. J'ai bien dit 63 millions de dollars qui ont été mis au service des collectivités.

Grâce à son bureau de services qui défend les intérêts de milliers d'anciens combattants et de leurs proches, la Légion royale canadienne a aidé des anciens combattants.

En 1993, la Légion royale canadienne a versé 6,8 millions de dollars en aide directe et a fourni un demi-million d'heures de travail bénévole pour aider 67 000 anciens combattants.

La légion aide aussi activement les anciens combattants des autres pays du Commonwealth. En tant que membre de la ligue des anciens combattants du Commonwealth britannique, la Légion royale canadienne a assumé avec joie la responsabilité de venir en aide aux anciens combattants des Antilles par l'entremise de 15 organisations d'anciens combattants de pays comme la Jamaïque, la Trinité et le Guyana.

La légion a également aidé les casques bleus qui se sont blessés pendant des activités de maintien de la paix. Nous connaissons tous bien la Campagne du coquelicot et du souvenir de la Légion royale canadienne. En 1993, cette campagne a permis de recueillir près de 5,2 millions de dollars qui ont servi à venir en aide à des anciens combattants dans le besoin et à leur famille. Ces fonds ont également servi à acheter des fournitures médicales ainsi qu'à financer la recherche et les études médicales.

En 1992, dans le cadre du programme des personnes âgées de la légion, celle-ci a versé 3,9 millions de dollars pour l'aide directe à 57 000 personnes âgées et fourni 400 000 heures de bénévolat à ces personnes. La légion a également versé des centaines de milliers de dollars pour aider à former des praticiens en gérontologie et en gériatrie.

En outre, la légion parraine des services de repas livrés à domicile et fournit des moyens de transport aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Elle les aide à se rendre à des cliniques externes, à des activités récréatives et à des rendez-vous chez le médecin.

La Légion royale canadienne est l'un des principaux organismes communautaires du pays. Elle contribue des dizaines de millions de dollars aux organismes de charité privés tous les ans.

En 1992, 10 millions de dollars ont été affectés au soutien direct d'activités juvéniles comme la meilleure organisation du monde pour la jeunesse, les Cadets de l'Air, de la Marine et de l'Armée d'un bout à l'autre du pays. D'autres fonds ont été accordés à Scouts Canada, qui en avait grand besoin. La légion accorde aussi des prêts et des bourses d'études aux enfants et aux petits-enfants des anciens combattants.

J'en profite pour inviter tous mes collègues à la Chambre à rendre hommage à la Légion royale canadienne pour tout le bien qu'elle fait. Je prie seulement que la légion restera un organisme démocratique, indépendant, représentant la base, car sans l'ap-

port de la base, elle ne pourrait pas être l'organisation communautaire qu'elle est aujourd'hui.

La légion a aidé plus de Canadiens que toute autre organisation non gouvernementale que je connaisse.

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion n° 310 qui exhorte les filiales de la Légion royale canadienne qui ne permettent pas aux juifs et aux sikhs de porter un couvre-chef même si leur religion le leur prescrit, dans leurs locaux, à reconsidérer cette pratique discriminatoire.

Comme ma collègue de Windsor—Sainte-Claire le laisse entendre dans sa motion, tous les membres de la légion doivent avoir accès aux locaux de la région sans avoir à choisir entre leur allégeance à la légion et leurs croyances religieuses.

Comme la plupart d'entre nous le savent, la Légion royale canadienne accomplit de l'excellent travail en perpétuant notamment le souvenir des soldats tombés au combat et de leurs hauts faits. Fondée en 1925 par le feld-maréchal Haig, la Légion canadienne de la Ligue des anciens des armées du Commonwealth britannique s'est organisée pour porter à l'attention du gouvernement les préoccupations des anciens combattants.

En 1960, l'organisation est devenue la Légion royale canadienne qui continue jusqu'à ce jour d'agir en tant qu'intermédiaire entre les anciens combattants et le gouvernement.

[Français]

Aujourd'hui, la Légion royale canadienne est composée de 1 720 succursales regroupant plus de 570 000 membres. Lorsque la Légion est évoquée, me viennent à l'esprit la vente des coquelicots, les défilés du 11 novembre ainsi que les concours de dessin et de littérature destinés aux jeunes du secondaire. À vrai dire, la Légion s'est donnée comme mandat de regrouper dans une association démocratique non sectaire ceux et celles qui ont livré combat dans les diverses branches des forces armées.

• (1815)

Mais le regrettable incident survenu lorsque l'accès aux installations de la Légion fut refusé à des vétérans sikhs, puisque ces derniers refusaient d'enlever leur turban, remet en question le caractère non sectaire de la Légion. Afin d'aborder la question des subséquentes allégations de racisme, le conseil exécutif du dominion de la Légion mit de l'avant une résolution qui cherchait à amender le règlement concernant le port du kippa juif et du turban sikh à l'intérieur des installations de la Légion. J'en cite ici un court passage:

[Traduction]

Lorsqu'un personne tenue de porter un couvre-chef (les juifs et les sikhs) pour des raisons religieuses est acceptée en tant que membre de la légion, elle peut avoir accès à tous les locaux de cette filiale qui sont ouverts aux membres en général ou aux invités.

Malheureusement, à l'assemblée générale de mai dernier, plus de 75 p. 100 des délégués de la légion ont rejeté cette résolution. Ce faisant, ils ont remis en question le caractère non sectaire de la légion. Ceux qui ont voté pour interdire le port d'un couvre-chef dans les locaux de la légion s'en sont tenus au principe selon lequel le port d'un chapeau dénote un manque de respect à l'égard des disparus. Le président national a été si indigné par cette décision, qu'il a immédiatement démissionné.